

**DOSSIER
D'ENQUETE PUBLIQUE**

DE QUINZE JOURS

PREALABLE A

**L'ALIENATION PARTIELLE
DU CHEMIN RURAL N° 97**

Chemin Rural n° 97 « chemin latéral du Marchais Lecomte à Bardine » longeant les parcelles BM n° 71, 333, 476 et 467, sis « Bardine »

Mairie de LOCHES

Du 30 septembre 2024 au 15 octobre 2024

LISTE DES PIECES

- Arrêté du Maire 2024/350 du 14 août 2024 prescrivant une enquête publique de 15 jours du 30 septembre 2024 au 15 octobre 2024
 - Extrait des annonces légales
 - Rapport de la Police Municipale en date du 10/09/2024 attestant de la mise en place de la communication sur le territoire communal
 - Note de présentation
 - Plan de situation
 - Extrait du Plan Local d'Urbanisme
 - Extrait de l'OAP n° 10 du PLU
 - Extrait du plan cadastral
 - Photographies du site
 - Délibération du Conseil Municipal du 29 septembre 2023
-
- **Un registre d'enquête publique**

**ARRETE N° 2024/350
PORTANT ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE A
L'ALIENATION PARTIELLE ET A LA CESSIION DU
CHEMIN RURAL N° 97 ET DESIGNATION DU
COMMISSAIRE ENQUETEUR**

- **VU** la loi 82-623, la loi modifiant et complétant la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des départements et des régions et précisant les nouvelles conditions d'exercices du contrôle administratif sur les actes des autorités communales, départementales et régionales,
- **VU** l'article L131-10 du code rural et de la pêche maritime,
- **VU** les articles R161-25 à R161-27 du code rural et de la pêche maritime,
- **VU** les articles R141-4 à R141-10 du code de la voirie routière,
- **VU** les articles R134-6, R134-7, R134-17 et R134-24 du code des relations entre le public et l'administration,
- **VU** le décret 2015-955 du 31 juillet 2015 relatif à l'enquête publique préalable à l'aliénation des chemins ruraux,
- **VU** l'article 104 de la loi n° 2022-217 du 21/02/2022 relative à la différenciation, la décentralisation et la déconcentration,
- **VU** la délibération n° 2023/09/N°62 du Conseil municipal de Loches en date du 29 septembre 2023, lançant la procédure d'aliénation partielle du chemin rural n°97 et d'une portion de la parcelle BM 466 au profit du groupe Saint Denis International School,
- **VU** la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur pour l'année 2024 publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture d'Indre-et-Loire,
- **VU** le dossier constitué en préparation de l'enquête publique objet du présent arrêté

CONSIDERANT la désaffectation effective du chemin rural n° 97. Il est dans l'intérêt de la commune de mettre en œuvre la procédure de l'article L161-10 du code rural, qui autorise la vente d'un chemin rural lorsqu'il cesse d'être affecté à l'usage du public.

ARRETE

Article 1 : Il sera procédé à une enquête publique sur l'aliénation partielle du chemin rural n° 97 au lieudit *Bardine*.

- Portion du chemin rural n° 97 longeant les parcelles cadastrées BM n° 71, 333, 476 et 467 pour une superficie de 1 200 m²

L'enquête publique se déroulera sur une durée de 16 jours consécutifs à compter du **lundi 30 septembre 2024 à 9h00 et jusqu'au mardi 15 octobre 2024 à 17h00**.

Le siège de l'enquête public est fixé au service Aménagement/Urbanisme situé au 3, rue du Château – 37600 Loches.

Article 2 : Monsieur Roger PICHOT, responsable d'un centre autoroutier en retraite, demeurant 5, cours Madame de Sevigné, CHAMBRAY-LES-TOURS (37170) est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Les permanences du commissaire enquêteur auront lieu au service Aménagement/Urbanisme situés au 3, rue du Château – 37600 Loches les :

- **Lundi 30 septembre de 9H00 à 12h00**
- **Mardi 15 octobre de 14h00 à 17h00**

Article 3 : Le dossier d'enquête publique comprend le projet d'aliénation partielle du chemin rural n° 97, une notice explicative, des plans de situation et cadastraux.

Article 4 : Les pièces du dossier soumis à l'enquête ainsi qu'un registre d'enquête, à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public au service Aménagement/Urbanisme situé au 3, rue du Château – 37600 Loches pendant toute la durée de l'enquête publique aux jours et heures habituels d'ouverture au public du service : *lundi / mercredi / jeudi / vendredi de 8H45 à 12h30 et le mardi de 13h45 à 17h30.*

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions, contre-propositions sur le registre ouvert à cet effet. Celles-ci pourront par ailleurs être communiquées oralement ou par écrit au commissaire enquêteur, à l'occasion de ses permanences, dont les dates et horaires sont précisés à l'article 2 du présent arrêté.

Elles pourront également être adressées au commissaire enquêteur par mail à l'adresse : enquetepublique@mairieloches.com ou par voie postale avant le 15 octobre 2024 à 17h00 à :

Mairie de Loches
Service Aménagement/Urbanisme
À l'attention du commissaire-enquêteur pour l'aliénation partielle du CR 97
Place de l'Hôtel de Ville
37600 Loches

Le dossier d'enquête publique pourra également être consulté et téléchargé durant la durée de l'enquête publique, sur le site internet de la ville de Loches : www.ville-loches.fr

Article 5 : Un avis d'enquête publique sera publié dans deux journaux locaux (La Nouvelle République et la Renaissance Lochoise) diffusés dans le département, quinze jours au moins avant le début de l'enquête.

En outre, quinze jours au moins avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci, le présent arrêté sera affiché dans la commune ainsi qu'aux extrémités du chemin rural concerné et précisé à l'article 1. L'accomplissement de ces formalités sera constaté par un rapport de constatation de la police municipale au moment de la pose des affichages.

Article 6 : A l'expiration du délai d'enquête prévu à l'article 1, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur.

Il disposera d'un délai de 30 jours pour transmettre au Maire de la ville de Loches le dossier d'enquête avec son rapport dans lequel figurent ses conclusions motivées. Le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur au service Aménagement/Urbanisme, aux jours et heures habituels d'ouverture pendant un an, ainsi que sur le site internet de la commune.

Article 7 : Après remise du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, le Conseil Municipal délibérera sur l'aliénation partielle du chemin rural n° 97. Cette délibération sera ensuite transmise à la Sous-Préfecture de Loches pour approbation dans le délai de deux mois prévu par la loi.

Envoyé en préfecture le 09/09/2024

Reçu en préfecture le 09/09/2024

Publié le

ID : 037-213701329-20240814-2024_350ARRETE-AR



Article 8 : Monsieur le Maire de la Ville de LOCHES est chargé de l'exécution du présent arrêté dont l'ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet d'Indre-et-Loire et à Monsieur Roger PICHOT, commissaire enquêteur.

Fait à Loches, le 14 août 2024

Acte certifié exécutoire,

Compte tenu de sa transmission au contrôle de légalité le 09 SEP. 2024

Et de sa publication le 09 SEP. 2024

Et de son affichage en mairie le 09 SEP. 2024

Le Maire,

Marc ANGENAULT

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans – 28 rue de la Bretonnerie – 45057 Orléans cedex 1, ou par l'application informatique « Télécours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>; dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

18 Annonces légales

du mercredi 11 septembre au mardi 17 septembre 2024

2-03370020

PROSEA S.A., société de droit étranger au capital de 8901805 € Siège social : 153-155 rue du Kiem L-8030 STRASSEN RCS LUXEMBOURG B170046, RCS TOURS 825 374 333

Ayant une succursale sis Château de la Roche Floquin, 37800 Seppmes
Par décision du Conseil d'administration du 08/08/2024, il a été décidé de nommer Mme BOURGOIS Elsa demeurant 92 rue de Miromesnil 75008 PARIS en qualité de Directeur Général en remplacement de M KORNIEENKO Valéry.

2-09370071

A.S.E-FILTRES

EURL au capital de 1000 € Siège social: 1 RUE LEVELLE 37160 DESCARTES RCS TOURS 503957292
Par décision de la gérance du 04/09/2024, il a été décidé de proroger la durée de la société de 1 an soit jusqu'au 31/12/2025, d'étendre l'objet social aux activités suivantes : Photographie professionnelle industrielle. Modification au RCS de TOURS.

DISSOLUTIONS

28-01370070

MAEVA VANG NAIL ARTIST

SASU au capital de 100 € Siège social : 11 rue le Corbusier 37230 FONDETTES RCS TOURS 903406585
Par décision Assemblée Générale Extraordinaire du 28/08/2024, il a été décidée la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 01/09/2024. Il a été nommé liquidateur(s) Mme VANG MAEVA demeurant au 5 rue Verdi 37200 TOURS et fixé le siège de liquidation où les documents de la liquidation seront notifiés chez le liquidateur. Mention en sera faite au RCS de TOURS.

28-01370006

Avis de dissolution

Par délibération d'assemblée en date du 14/08/2024, l'associé unique de l'EURL « LE PRIEURÉ » a décidé sa mise en dissolution anticipée prenant effet au 01/09/2024. (société au capital social de 98 304,00 € ; RCS Tours n°324.127.893 ; Le Prieuré-37120 JAULINAY).
Mme Martine PATROUILLAULT, demeurant Le Prieuré - 37120 JAULINAY a démissionné de ses fonctions de gérant et a été nommé liquidateur de la société. Le siège de la liquidation est fixé à Le Prieuré - 37120 JAULINAY où toutes les

28-01370249



31 Rue des Granges Galand
37550 Saint-Avertin

CENTRE DE CONDUITE ET DE SECURITE GILLES BRUNET
Société à responsabilité limitée à associé unique en liquidation

Siège social : 40rue Colbert 37000 TOURS
Siège de liquidation : 10 rue du Parquet 37270 LARÇAY
RCS : TOURS 412 453 425

Aux termes d'une décision en date du 1er janvier 2024, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.
Monsieur Gilles BRUNET, demeurant 10 rue du Parquet - 37270 LARÇAY, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé 10 rue du Parquet - 37270 LARÇAY. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de TOURS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

28-01370075



EXPERT PLUS
Conseil et expertise comptable
Cabinet: 02 47 64 22 40
mail: contact@cabinetexpertplus.fr
site internet: www.cabinetexpertplus.fr

DISSOLUTION ANTICIPEE

DAN
Société par actions simplifiée en liquidation au capital de 2 000 euros
Siège social et Siège de liquidation : 109 rue Colbert 37000 TOURS
850 899 410 RCS TOURS

Aux termes d'une délibération en date du 27 août 2024, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 27 août 2024 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Madame Wendan LI, demeurant 111 rue Colbert 37000 TOURS, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'autorisé à continuer les affaires en cours et à engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé au 109 rue Colbert 37000 TOURS. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de TOURS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

28-01370019

SCI ELECTUS au capital de 1 000,00 euros Siège social : LA SIROTTIERE, 37380 NOUZILLY RCS n°451049498 TOURS.

Aux termes d'une délibération en date du 15 juin 2024, l'assemblée générale des associés de la SCI ELECTUS a décidé : La dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation amiable à compter de ce jour. Liquidateur Madame Hélène PHRAIVIEL, demeurant LA SIROTTIERE, 37380 NOUZILLY.
Siège de la liquidation : siège social où les actes et documents seront reçus. Mention et formalités au RCS de TOURS.

ANNONCES ADMINISTRATIVES

9370250

VILLE DE LOCHES AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE ALIENATION PARTIELLE DU CHEMIN RURAL N° 97 au lieu-dit Bardine

Par l'arrêté n° 2024/350 en date du 14 août 2024, Le Maire de LOCHES a prescrit l'ouverture d'une enquête publique en vue d'aliéner partiellement le chemin rural n°97 longeant les parcelles cadastrées BM n° 71, 333, 476 et 487, situées lieu-dit «Bardine».
A cet effet, a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur Monsieur Roger PICHOT, responsable d'un centre autoroutier en retraite, demeurant à CHAMBRAY-LES-TOURS (37170).
L'enquête publique se déroulera dans les locaux du service Aménagement/Urbanisme situés au 3,rue du Château - 37600 Loches, du lundi 30 septembre 2024 à 9h00 jusqu'au mardi 15 octobre 2024 à 17h00 aux jours et heures habituels d'ouverture au public du service : lundi / mercredi / jeudi / vendredi de 8H45 à 12h30 et le mardi de 13h45 à 17h30.
Durant toute la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier d'enquête publique :

- Sur le site internet de la ville de Loches - <http://www.ville-loches.fr>
- En version papier dans les locaux du service Aménagement/Urbanisme aux jours et heures habituels d'ouverture du service.
- Sur un poste informatique dédié dans les locaux du service Aménagement/Urbanisme aux jours et heures habituels d'ouverture du service.

Le public pourra consigner les observations et propositions sur le registre d'enquête :

- Dans les locaux du service Aménagement/Urbanisme aux jours et heures habituels d'ouverture au public du service
- Par courrier électronique à l'adresse suivante : enquete@publique@mairieloches.com
- Par voie postale à l'adresse suivante :

Mairie de Loches
Service Aménagement/Urbanisme
A l'attention du commissaire-enquêteur pour l'allègement partiel du chemin rural n° 97 Place de l'Hôtel de Ville 37600 Loches

Le commissaire-enquêteur sera présent au service Aménagement/Urbanisme, 3 rue du Château à Loches pendant la durée de l'enquête, pour recevoir les observations écrites ou orales du public, aux dates et heures suivantes :

- Le lundi 30 septembre de 9h00 à 12h00
- Le mardi 15 octobre de 14h00 à 17h00

Les observations et propositions du public transmises par voie postale et par courrier électronique, ainsi que les observations écrites reçues par le commissaire-enquêteur lors des permanences, seront consultables pendant toute la durée de l'enquête au service Aménagement/Urbanisme aux jours et heures habituels d'ouverture et sur le site internet suivant : <http://www.ville-loches.fr>
Le rapport et les conclusions du Commissaire enquêteur seront transmis au maire dans un délai d'un mois à l'expiration du délai d'enquête et seront tenus à la disposition du public au service Aménagement/Urbanisme et sur le site <http://www.ville-loches.fr> pendant 1 an. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication sur demande et à leur frais.

A l'issue du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, le Conseil Municipal délibérera pour approuver l'allègement partiel et la cession du chemin rural n° 97.

Le Maire Marc ANGENAULT



Retrouvez-nous sur Facebook @RENAISSANCELOCHOISE

VOS ANNONCES LÉGALES ET JUDICIAIRES EN LIGNE
SUR
RENAISSANCELOCHOISE.COM
Contact : annonces.legales@alcregle.com

La Renaissance Lochoise
Journal membre du réseau

légales et officielles

www.pro-marchespublics.com / nr-legales.com

Pour publier vos annonces légales et avis de marchés publics dans la Nouvelle République, NRD, Centre Presse et autres presses habilitées :

E-mail : aof@nr-communication.fr - Tél : 02 47 60 62 10
NR Communication - 26, rue Alfred-de-Musset
BP 81228 - 37012 Tours Cedex 1

Pour saisir ou consulter une annonce légale : www.nr-legales.com
Pour consulter un avis de marchés publics : www.pro-marchespublics.com

ANNONCES LÉGALES

Vie de sociétés

WALTERET GARANCE

Société d'Avocats inscrite au Barreau de Tours
1 rue du pont Volant- BP 90406
37304 JOUE-LES-TOURS CEDEX

MODIFICATIONS MULTIPLES

IMMOSTRATES
SAS au capital de 1.330 Euros
Siège social : 32 avenue André Girard 37100 TOURS
RCS TOURS 983 317 993

Aux termes de l'AG.E du 28/06/2024, il a été décidé :

- d'augmenter le capital d'une somme de 190.000 Euros par apport de titres sociaux des sociétés OVIBOX, IMHOT et WEADVISOR et création de 190.000 actions de 1 euro nominal chacune, et de modifier l'article 5 des statuts. Ancienne mention : 1.330 Euros divisé en 1.330 actions de 1 Euro, Nouvelle mention : 191.330 Euros divisé en 191.330 actions de 1 Euro chacune.
- de transférer le siège social au 61 rue du Mûrier 37540 SAINT CYR SUR LOIRE et de modifier l'article 3 des statuts. Pour avis

FIDUCIAL SIFORAL
AVOCATS

31 Rue des Granges Galand
37550 Saint-Avertin

PHARMACIE BLERE Centre

(anciennement PHARMACIE ECHEGUT)
Société d'exercice libéral à responsabilité limitée de pharmaciens d'officine
au capital de 160 000 euros
Siège social 12 rue du Général de Gaulle 37150 BLÉRE
RCS TOURS 522 350 194

Suivant délibérations en date du 31/07/2024, l'Assemblée Générale Mixte des associés a nommé à compter du 31/07/2024 M. Florent NIBEAUDEAU demeurant à BLERE (37150) 35 rue de la Fontaine Saint Martin en qualité de cogérant. Elle a décidé à compter du même jour de modifier la dénomination sociale de la société Pharmacie Echegut en PHARMACIE BLERE Centre et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de Commerce de TOURS. La Gérance

Enquêtes publiques

LOCHES
Un art de vivre, une qualité de vie

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

ALIENATION PARTIELLE DU CHEMIN RURAL N° 97 au lieu-dit Bardine

Par l'arrêté n° 2024/08m*XXX en date du XXXXXXXX,
Le Maire de LOCHES a prescrit l'ouverture d'une enquête publique en vue d'aliéner partiellement le chemin rural n°97 longeant les parcelles cadastrées BM n° 71, 333, 476 et 467, situées lieu-dit "Bardine".
À cet effet, a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur Monsieur Roger PICHOT responsable d'un centre autorouter en retraite, demeurant à CHAMBRAY-LES-TOURS(37170).

L'enquête publique se déroulera dans les locaux du service Aménagement/Urbanisme situés au 3, rue du Château - 37600 Loches, du lundi 30 septembre 2024 à 9h00 jusqu'au mardi 15 octobre 2024 à 17h00 aux jours et heures habituels d'ouverture au public du service : lundi / mercredi / jeudi / vendredi de 9H45 à 12h30 et le mardi de 13h45 à 17h30.

Durant toute la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier d'enquête publique :

- Sur le site internet de la ville de Loches - <http://www.ville-loches.fr>
- En version papier dans les locaux du service Aménagement/Urbanisme aux jours et heures habituels d'ouverture du service,
- Sur un poste informatique dédié dans les locaux du service Aménagement/Urbanisme aux jours et heures habituels d'ouverture du service.

Le public pourra consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête :

- Dans les locaux du service Aménagement/Urbanisme aux jours et heures habituels d'ouverture au public du service,
- Par courrier électronique à l'adresse suivante : enquetepublique@mairieloches.com
- Par voie postale à l'adresse suivante :
Mairie de Loches - Service Aménagement/Urbanisme
À l'attention du commissaire-enquêteur
pour l'aliénation partielle du chemin rural n° 97
Place de l'Hôtel de Ville - 37600 Loches

Le commissaire-enquêteur sera présent au service Aménagement/Urbanisme, 3 rue du Château à Loches pendant la durée de l'enquête, pour recevoir les observations écrites ou orales du public, aux dates et heures suivantes :

- Le lundi 30 septembre de 9h00 à 12h00
- Le mardi 15 octobre de 14h00 à 17h00

Les observations et propositions du public transmises par voie postale et par courrier électronique, ainsi que les observations écrites reçues par le commissaire-enquêteur lors des permanences, seront consultables pendant toute la durée de l'enquête au service Aménagement/Urbanisme aux jours et heures habituels d'ouverture et sur le site internet suivant : <http://www.ville-loches.fr>

Le rapport et les conclusions du Commissaire enquêteur seront transmis au maire dans un délai d'un mois à l'expiration du délai d'enquête et seront tenus à la disposition du public au service Aménagement/Urbanisme et sur le site <http://www.ville-loches.fr> pendant 1 an. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication sur demande et à leur frais.

À l'issue du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, le Conseil Municipal délibérera pour approuver l'aliénation partielle et la cession du chemin rural n° 97.

Le Maire Marc ANGENAULT

Fonds de commerce

SELARL TIERCELIN - BRUNET - DUVIVIER

Titulaire de l'office notarial de MONTRICHARD
Notaires et Avocats associés
9 rue du Pont-41400 MONTRICHARD

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Nicolas TIERCELIN, Notaire associé de la société « TIERCELIN - BRUNET - DUVIVIER », société d'exercice libéral à responsabilité limitée titulaire d'un Office Notarial à MONTRICHARD VAL DE CHER (Loir-et-Cher), 9 rue du Pont, le 30 août 2024, enregistré à BLOIS 1, le 9 septembre 2024, 2024N00988, a été cédé un fonds de commerce par :

La Société dénommée SARL CLJB, dont le siège est à LIMERAY (37530) 9 bis rue de la Rivière, identifiée au SIREN sous le numéro 810532135 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de TOURS.

A :

La Société dénommée GIRARD NH, dont le siège est à LIMERAY (37530) 9 bis rue de la Rivière, identifiée au SIREN sous le numéro 753834456 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de TOURS.

Le fonds de commerce de camping sis à LIMERAY, lui appartenant, connu sous le nom commercial LE JARDIN BOTANIQUE, et pour lequel il est immatriculé au registre du commerce et des sociétés de TOURS, sous le numéro 810532135.

La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de CENT SOIXANTE-DIX MILLE EUROS (170 000,00 EUR),

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la publication de la cession au BODACC, chez Maître Yves MOTTO, Avocat, 105 Avenue de Tours 37400 Amboise, où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion
Le Notaire

MARCHÉS PUBLICS ET PRIVÉS

Marchés publics sup. à 90 000 Euros

Valloire Habitat
Groupement d'habitants

Valloire Habitat

AVIS RECTIFICATIF DU 09/09/24

Valloire Habitat, M. le Directeur Général, 24, rue du Pot de Fer, CS 51717, 45007 Orléans - Cedex 1, Tél. 02.38.79.75.14. Email : correspondre@aws-france.com ; web : <http://www.valloire-habitat.com/>
Référence : 24TVXDDIPGCHANCEAUX.

Objet : opération villa Cancellis - Construction de 39 logements collectifs et 4 individuels à Chanceaux-sur-Choisille.

Remise des offres : - Au lieu de : 13/09/24, à 12 h au plus tard ;
- Lire : 20/09/24, à 12 h au plus tard.

DLRO : - Au lieu de : 13 septembre 2024, à 12 h ; - Lire : 20 septembre 2024, à 12 h.

Pour retrouver cet avis intégral, allez sur <https://www.valloire-habitat.com/appels-doffres>

Val Touraine
Habitat
Office Public de Travail

AVIS DE PUBLICITÉ

M. Jean Luc Trollet, Directeur Général, 7, rue de La Milletière, 37080 Tours - 2. Tél. 02.47.87.15.15. SIRET 78159824800032.

Référence acheteur : FS 2024 014.

L'avis implique l'établissement d'un accord-cadre.

Objet : accord-cadre à bons de commande pour les travaux d'entretien du patrimoine de Val Touraine Habitat (2025 à 2027).

Procédure : procédure ouverte.

Forme de la procédure : division en lots : oui.

- Lot n° 1: TERRASSEMENTS MAÇONNERIE AMB
- Lot n° 2: TERRASSEMENTS MAÇONNERIE CHI
- Lot n° 3: TERRASSEMENTS MAÇONNERIE JLT
- Lot n° 4: TERRASSEMENTS MAÇONNERIE LOC
- Lot n° 5: TERRASSEMENTS MAÇONNERIE SCL
- Lot n° 6: TERRASSEMENTS MAÇONNERIE SPDC
- Lot n° 7: CHARPENTE COUVERTURE AMB
- Lot n° 8: CHARPENTE COUVERTURE CHI
- Lot n° 9: CHARPENTE COUVERTURE JLT
- Lot n° 10: CHARPENTE COUVERTURE LOC
- Lot n° 11: CHARPENTE COUVERTURE SCL
- Lot n° 12: CHARPENTE COUVERTURE SPDC
- Lot n° 13: MENUISERIE QUINCAILLERIE ET ASTREINTE AMB
- Lot n° 14: MENUISERIE QUINCAILLERIE ET ASTREINTE CHI
- Lot n° 15: MENUISERIE QUINCAILLERIE ET ASTREINTE JLT
- Lot n° 16: MENUISERIE QUINCAILLERIE ET ASTREINTE LOC
- Lot n° 17: MENUISERIE QUINCAILLERIE ET ASTREINTE SCL
- Lot n° 18: MENUISERIE QUINCAILLERIE ET ASTREINTE SPDC

- Lot n° 79: ÉLECTRICITÉ AMB
- Lot n° 81: ÉLECTRICITÉ JLT
- Lot n° 85: ÉLECTRICITÉ ASTREINTE AMB
- Lot n° 87: ÉLECTRICITÉ ASTREINTE JLT
- Lot n° 88: ÉLECTRICITÉ ASTREINTE LOC
- Lot n° 91: INTERPHONIE AMB
- Lot n° 92: INTERPHONIE CHI
- Lot n° 94: INTERPHONIE LOC
- Lot n° 103: ÉTANCHÉITÉ DES TERRASSES AMB
- Lot n° 104: ÉTANCHÉITÉ DES TERRASSES CHI
- Lot n° 105: ÉTANCHÉITÉ DES TERRASSES JLT
- Lot n° 106: ÉTANCHÉITÉ DES TERRASSES LOC
- Lot n° 107: ÉTANCHÉITÉ DES TERRASSES SCL
- Lot n° 108: ÉTANCHÉITÉ DES TERRASSES SPDC

Critères d'attribution : offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).

Remise des offres : 14/10/24, à 20 h au plus tard.

Envoi à la publication le : 05/09/2024.

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Cette consultation bénéficie du Service DUME. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <https://www.valtourainehabitat.fr/espace-professionnel-1>

Marchés publics inf. à 90 000 Euros



Communauté de Communes
Loches Sud Touraine

AVIS RECTIFICATIF DU 06/09/24

Communauté de Communes Loches Sud Touraine, M. Gérard HENNAULT, Président, 12, avenue de la Liberté, 37600 Loches, tél. 02.47.91.93.91, mxi : florence.magnol@lochesudsourtaine.com web : <http://www.pro-marchespublics.com>

Référence : 2024/11/67/01/00.

Objet : marché de travaux de réaménagement de locaux au centre aquatique Naturéo à Loches.

Remise des offres : au lieu de : 12/09/24 à 16h30 au plus tard, lire : 19/09/24 à 16h30 au plus tard.

Date limite de remise des offres : au lieu de : 12 septembre 2024 à 16h30 au plus tard, lire : 19 septembre 2024 à 16h30 au plus tard.

Pour retrouver cet avis intégral, allez sur <http://www.pro-marchespublics.com>

AUTOMOBILE

BERLINE

Achète voitures en état ou en panne, avec ou sans contrôle technique. Faire offre au 06.11.03.08.92

Voitures de collection

Vend voiture Acadiane, année 1987, restaurée, couleur crème. 06.61.11.36.23

VÉHICULES DE LOISIRS

Camping car Capucine



Achète cash meilleur prix, tous types camping-car, fourgon aménagé, caravane, camion magasin (même avec infiltration), utilitaire, 4x4, cabriolet, avec ou sans CT. Se déplace 7J/7. Paiement sécurisé. 06.59.50.45.26

VOITURES SANS PERMIS

Aixam

Achat toutes voitures sans permis, dans l'état ou en panne, ou accidentées, paiement comptant. Faire offre au 06.11.03.08.92 ou 06.29.47.95.34

UTILITAIRES

Citroën

Vend C15 Citroën en l'état, 600 euros. Tél. 02.47.57.98.32

Peugeot

Partner Dangel, 4x4, 2012, HDI/FAP, diesel, 199 500 KM, 3 places, 5 portes, blanc, atelage, clim, radio/CD, CT OK, 5 CV, bon état, 7000 euros. 06.62.81.63.50

Fourgon

Vend fourgon aménagé Font Vendôme, Master Van, XS, 135 CH, année 2022, 13 000 KM, 50 000 euros. Tél. 06.08.97.02.07

SCOOTER

Vend scooter Lambretta, modèle 125 LD, année 1954, collection, gris clair, 13 000 KM d'origine, sacoches cuir, très bon état. 06.43.65.12.04

Vous souhaitez passer une annonce dans votre quotidien ?

Contactez l'un de nos conseillers :

• par mail
petitesannonces@nr-communication.fr

• par téléphone
du lundi au vendredi de 9h à 12h

0 800 19 03 60

Service à appel gratuits



La Nouvelle République

Centre Presse

VILLES DE
LOCHES - BEAULIEU LES
LOCHES - PERRUSSON



**POLICE MUNICIPALE
MUTUALISÉE**
Esplanade DES BAS CLOS
37600 LOCHES
Tél: 02 47 91 13 00

NATURE DES FAITS:

Constat d'affichage enquête
publique

DESTINATAIRES :

- Copie à Monsieur le Maire (1ex),
- Archives du service (1ex),

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

RAPPORT DE CONSTATATION

N°2024-09-402 du 10/09/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix septembre à quatorze heures et zéro minute
Nous soussigné(s), Brigadier-chef principal DUFOUR Guillaume,

Agent de police judiciaire adjoint dûment agréé et assermenté,
revêtu de notre uniforme et en résidence à LOCHES - BEAULIEU LES LOCHES -
PERRUSSON

Vu les articles :

- L.2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
- 21, 21-2°, 21-2, 429 et 537 du Code de Procédure Pénale,
- L511-1 à L515-1 du Code Sécurité Intérieure,

Vu les instructions reçues, rapportons les opérations suivantes

Ce jour, à la demande des services de la mairie avons effectué un constat
d'affichage concernant les panneaux d'enquête publique apposés sur la
commune de Loches.

Avons effectué une patrouille véhiculée afin de procéder à ce constat.
Constatons que l'implantation des panneaux est conforme aux plans joints en
annexe 1 et 2.

Rapport fait pour être transmis à Monsieur le Maire de LOCHES.

En conséquence, nous avons rédigé le présent rapport à toutes fins que vous
jugerez utiles.

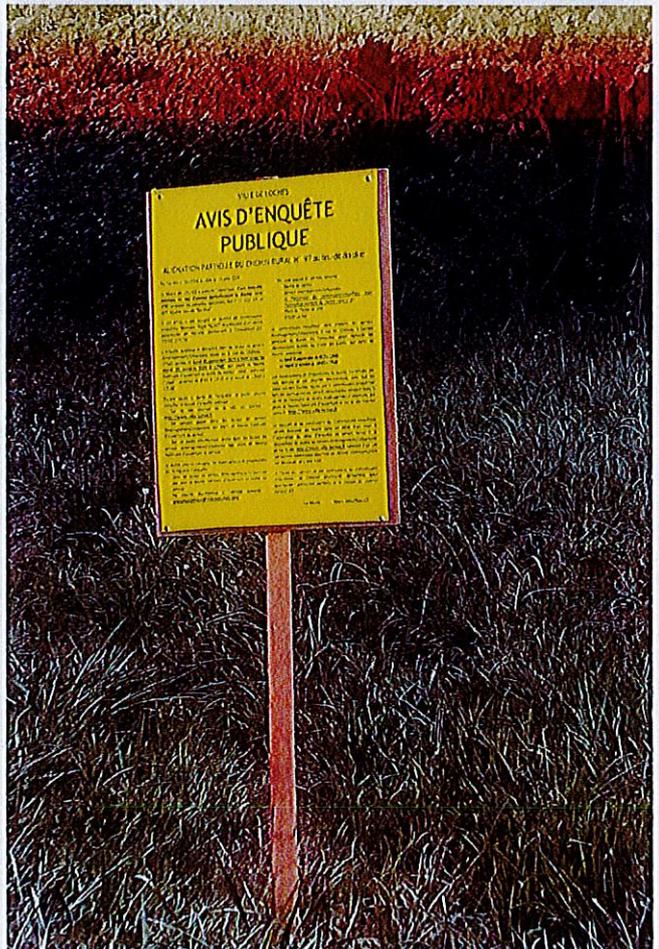
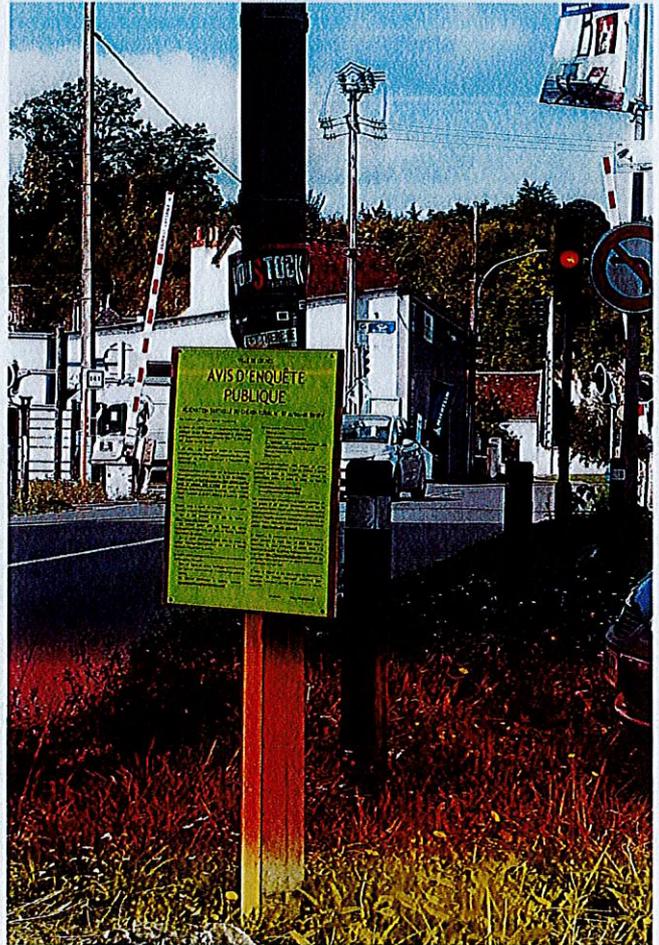
Fait et clos à LOCHES le 10/09/2024.

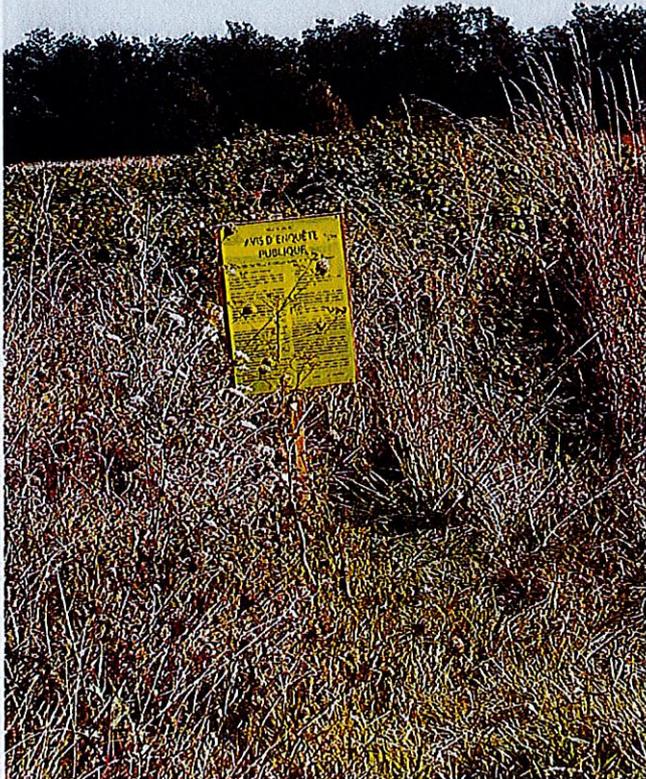
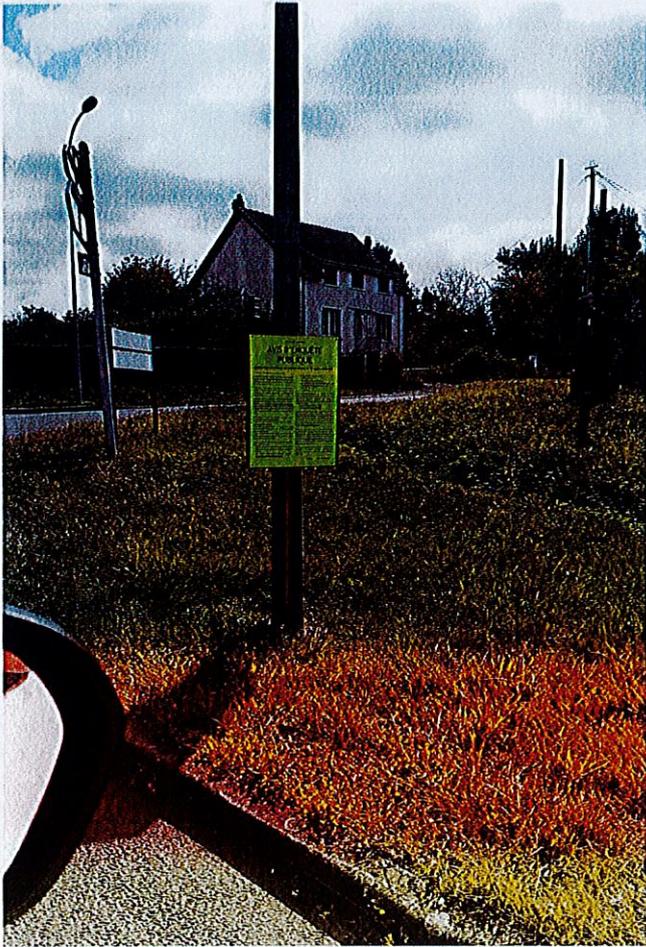
Le Brigadier-chef principal

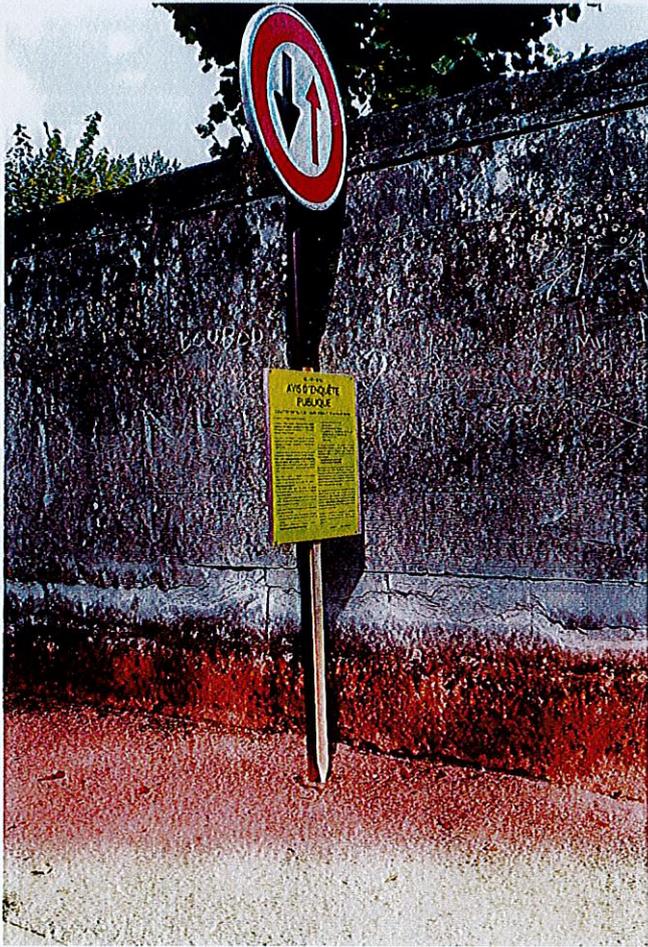


Vu et transmis le 10/09/2024, au chef de service.

CSDM JEANMOUCIU



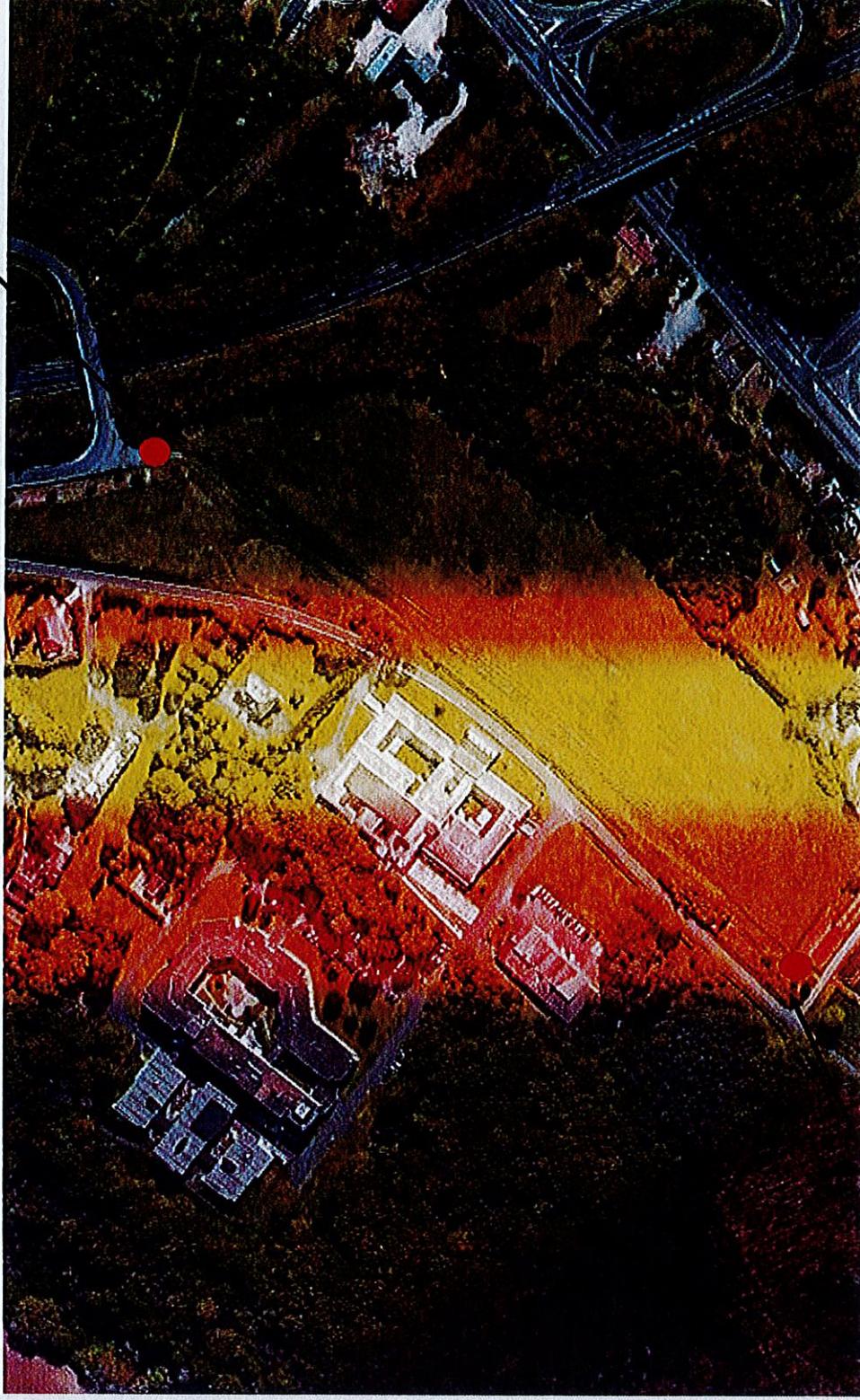




Chemin rural n°97

2 panneaux

Extrémité est du CR n°97



Extrémité ouest du CR n°97

NOTE DE PRESENTATION

CONTEXTE DE MISE EN ŒUVRE DE LA PROCEDURE

La ville de Loches a été sollicitée par le groupe Saint-Denis International School, représentée par Monsieur Ludovic BEAUJARD, en sa qualité de Président pour acquérir une partie du chemin rural n° 97 « Chemin Latéral du Marchais Lecomte à Bardine », longeant les parcelles cadastrées BM n° 71, 333, 476 et 467 situées lieudit « Bardine » dont il est propriétaire.

ELEMENTS TECHNIQUES SUR LA DEFINITION, LE STATUT DE CHEMIN RURAL ET LA PROCEDURE

Articles L.161-1 à L.161-13 du Code Rural et de la Pêche Maritime

Définition d'un chemin rural

Il est affecté à l'usage du public, propriété de la commune, et non classé dans la catégorie des voies communales.

Conditions préalables à l'aliénation

Le chemin rural ne doit plus être physiquement affecté à l'usage du public. Il fait l'objet d'une désaffectation par délibération du Conseil Municipal.

Une enquête publique est réalisée préalablement à la cession du chemin rural qui interviendra après délibération du Conseil Municipal.

Organisation de l'enquête publique

La commune de Loches a mandaté M. Roger PICHOT comme commissaire-enquêteur. Une ampliation de l'arrêté signé du maire portant enquête publique préalable à l'aliénation partielle du chemin rural et désignation du commissaire enquêteur est transmise à la Sous-Préfecture de Loches et au commissaire enquêteur.

En application des articles R.161.25 et R.161.26 du Code Rural et de la Pêche Maritime, un avis d'enquête publique est diffusé dans tout le département dans 2 journaux locaux 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique. La durée de l'enquête publique est fixée à 15 jours consécutifs. L'avis d'enquête publique est affiché sur le tronçon concerné ainsi que sur le territoire communal.

A l'expiration du délai de l'enquête, le registre d'enquête est clos et signé par le commissaire enquêteur, qui dans un délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête, transmet au maire de la commune concernée par l'aliénation, le dossier et le registre accompagnés de ses conclusions motivées. Le conseil municipal délibère sur l'aliénation et la cession du chemin rural.

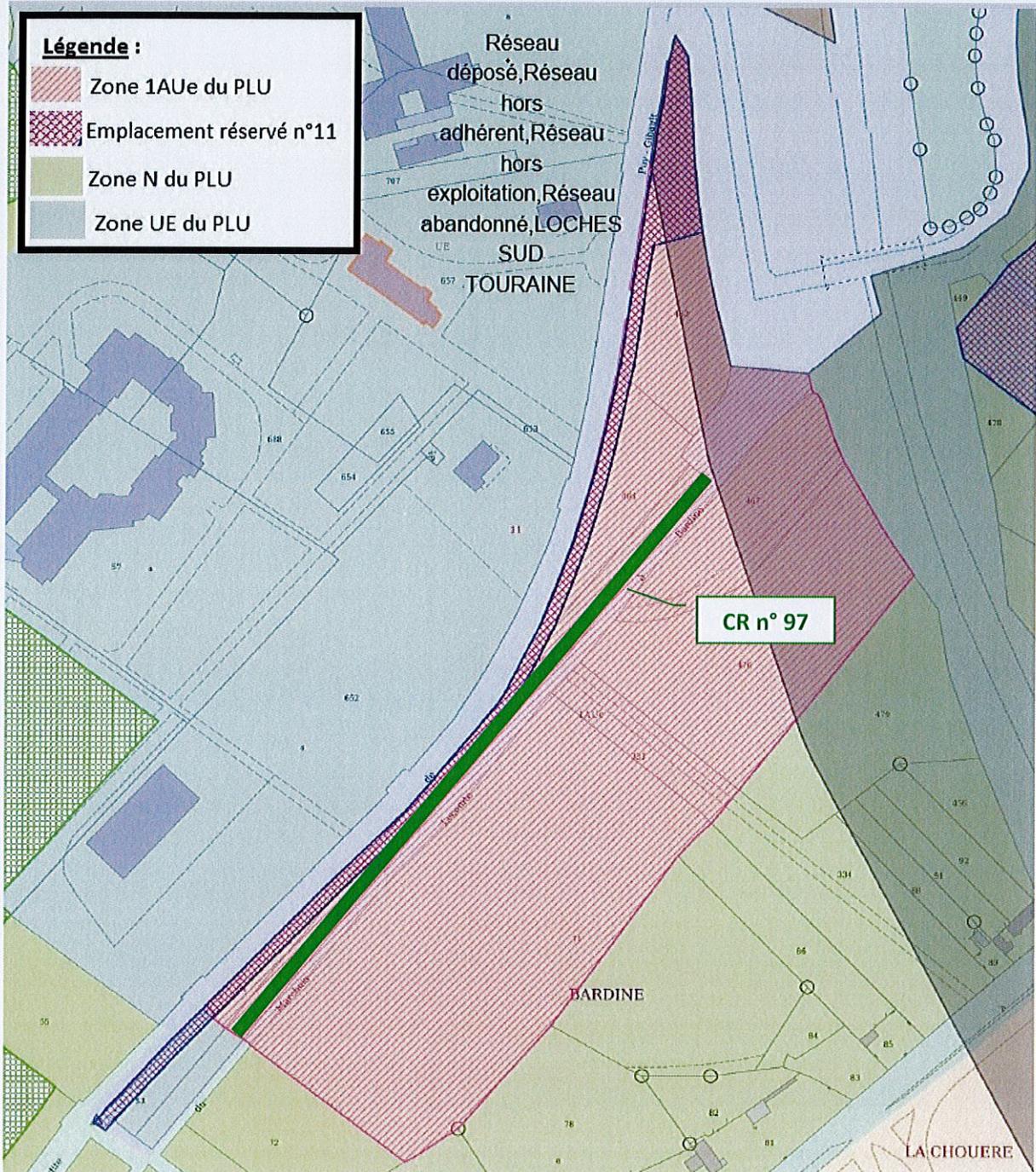
OBJET DE L'ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE

L'enquête publique préalable a pour objet après désaffectation réelle, de prononcer le déclassement d'un tronçon du chemin rural n° 97 d'une superficie d'environ 1 200 m² en vue de son aliénation et de sa cession au Groupe Saint-Denis International School. Le coût de l'opération financière est entièrement à la charge de la ville de Loches

SITUATION AU REGARD DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Le chemin rural n° 97 est situé en zone 1AUe du PLU. Il s'agit d'une zone à urbaniser, à vocation dominante d'équipements publics. Ce secteur est concerné par l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) n° 10 du PLU. Les objectifs sont :

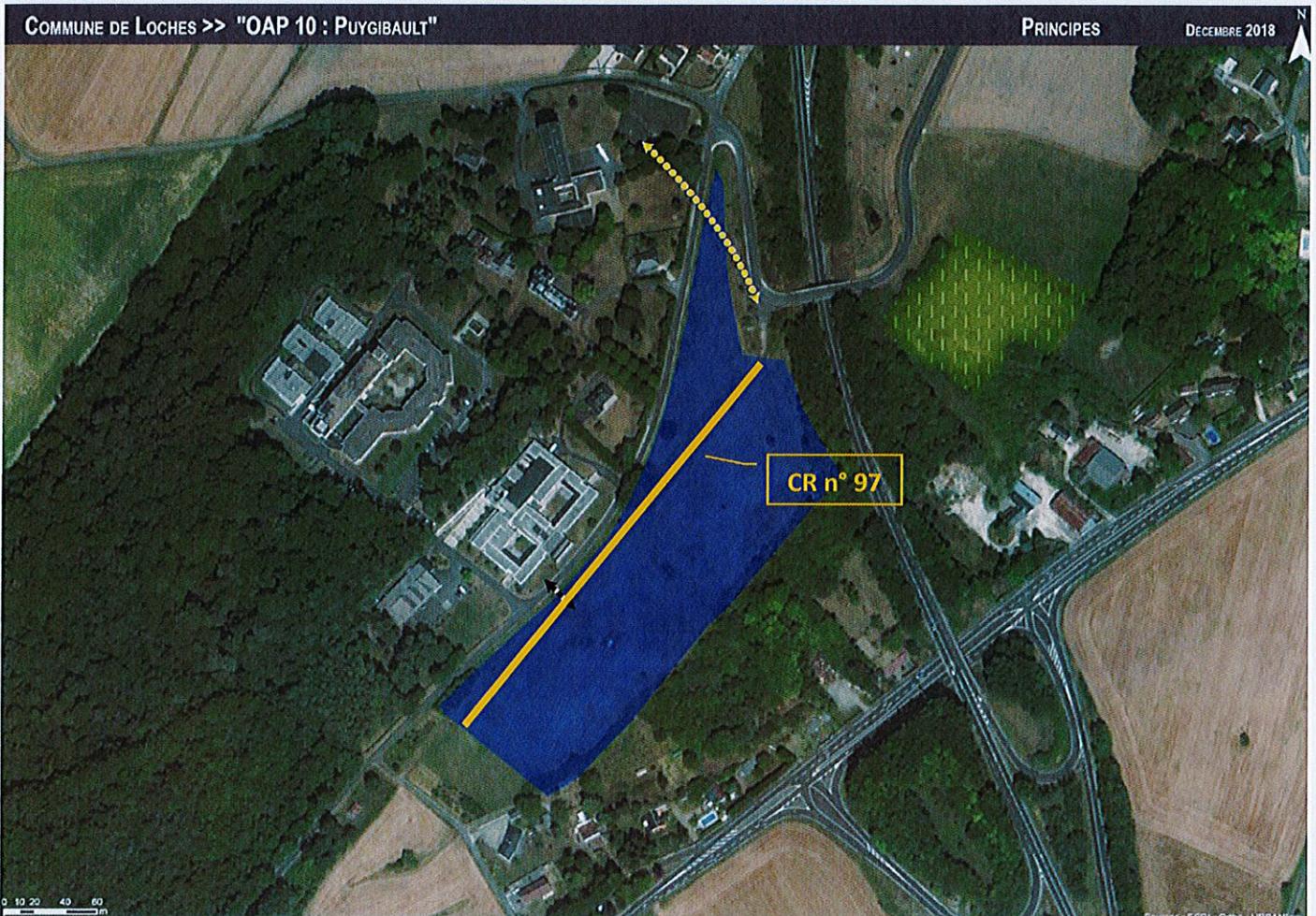
- d'accueillir les équipements sportifs nécessaires au fonctionnement du groupe scolaire,
- d'améliorer les liaisons piétonnes sécurisées entre ces futurs équipements et le site scolaire
- de compenser l'impact potentiel sur l'environnement en restaurant des pelouses calcicoles sur des secteurs proches.



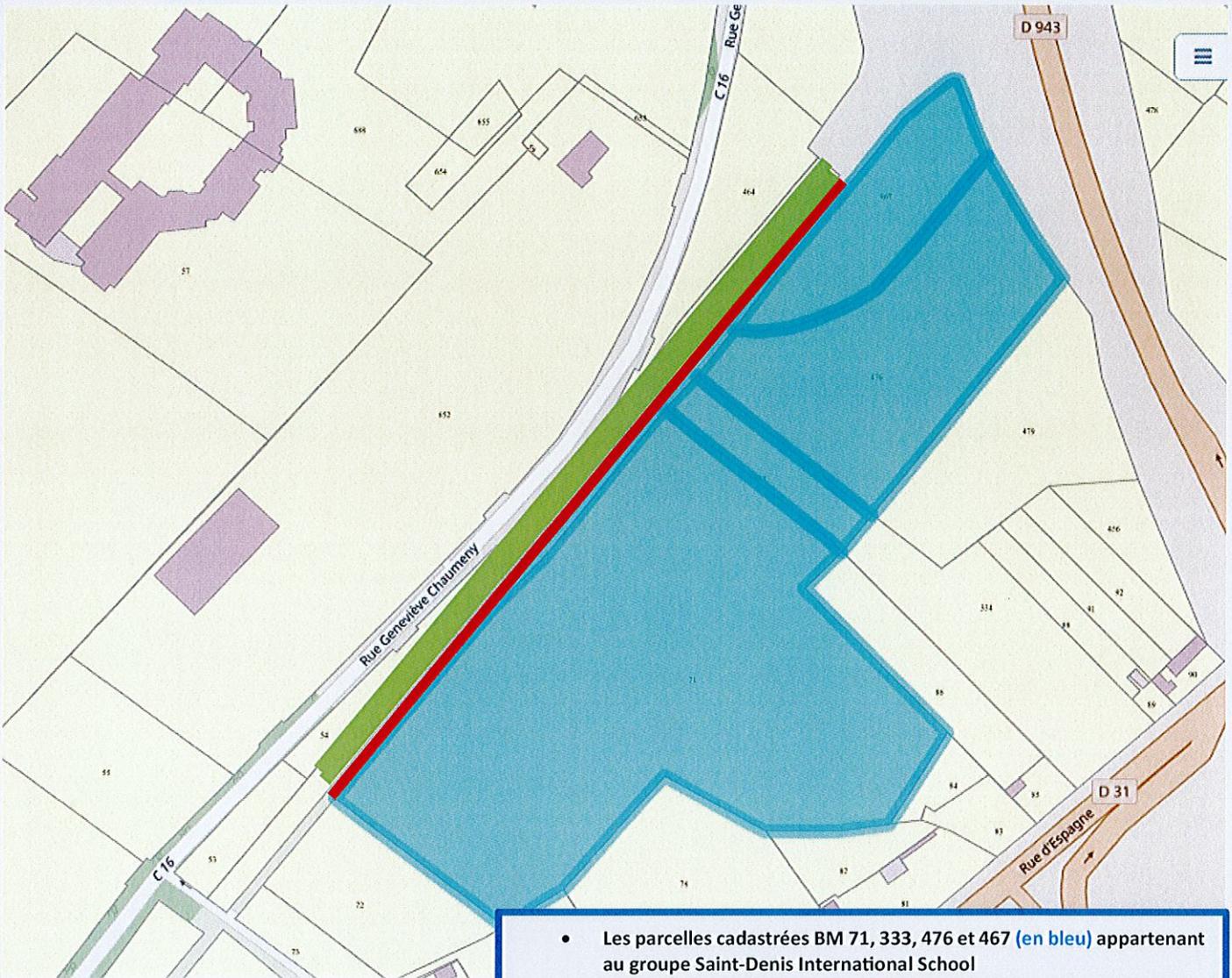
ORIENTATION D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION N° 10 – « Puygibault »

Le chemin rural n° 97 traverse d'Est en Ouest, limite Nord l'OAP n° 10 « Puygibault ». L'espace est actuellement occupé principalement par des prairies.

La vocation du site sera de réaliser les aménagements nécessaires au fonctionnement du groupe scolaire (gymnase, terrains sportifs,...) dans le respect du schéma de principe de l'OAP.



EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL ET ÉTAT PARCELLAIRE



- Les parcelles cadastrées BM 71, 333, 476 et 467 (en bleu) appartenant au groupe Saint-Denis International School
- le chemin rural n° 97 (en rouge) (1 200 m² à aliéner partiellement)
- La parcelle cadastrée BM 466 (en vert) appartenant à la commune de Loches (1 850 m² à céder partiellement)

Références cadastrales	Lieudit	Surface	Propriétaires
BM 71	Bardine	17 200 m ²	OGEC - Groupe Saint-Denis International School
BM 333	Bardine	1 146 m ²	
BM 467	Bardine	2 640 m ²	
BM 476	Bardine	6 070 m ²	
BM 466	Puygibault	2 692 m ² dont 1 850 m ² à céder	Commune de Loches



PHOTO 1



PHOTO 2



PHOTO 3





Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du vendredi 29 septembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-neuf septembre à 18 h 30, les membres du Conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de Ville de Loches, sur la convocation qui leur a été adressée le 22 septembre 2023, en application des dispositions prévues aux articles L2121-10, L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, par Monsieur Marc ANGENAULT, et sous sa présidence.

PRÉSENTS :

Valérie GERVES, Louis TOULET, Anne PINSON, Didier RAAS, Chantal JAMIN, Franck GEORGET, Frédérique LACAZE, Andrée JOUMIER, Pierre RAGUIN, Anne-Colombe PITHOIS, Gérard COLIN, Elisabeth GRELIER, Béatrice ASSABGUI, Jérôme DESMÉE, Patricia JOLLET, Hervé JEGOU, Yasmine PROUDHON Laurence LIEVEN, Marie-Nicole SUZANNE, Fernando GAETE IBARRA, Marie-France BAUDOIN, Jean-Claude PILLU, Georges LE NEGRATE.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Francis FILLON ayant donné pouvoir à Elisabeth GRELIER. Clémentine DE BIBIKOFF ayant donné pouvoir à Didier RAAS. Pascal DOUDEAU ayant donné pouvoir à Louis TOULET. Jean-Pierre LOUVENCOURT ayant donné pouvoir à Gérard COLIN. Thierry GAULTIER ayant donné pouvoir à Valérie GERVES.

En vertu de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales est désigné en tant que Secrétaire de Séance :

Andrée JOUMIER.

* * *

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 29

Nombre de conseillers présents : 24

Nombre de pouvoirs : 5

Pour : 23

Abstention : 1

Contre : 4

Ne prend pas part au vote : 1

2023/09/N°62 – LANCEMENT DE LA PROCÉDURE D'ALIÉNATION PARTIELLE DU CHEMIN RURAL N°97 ET D'UNE PORTION DE LA PARCELLE BM N°466 AU PROFIT DU GROUPE SAINT-DENIS INTERNATIONAL SCHOOL :

Madame Chantal JAMIN, Adjointe Déléguée, informe que la Ville de Loches a été sollicitée par le groupe Saint-Denis International School, représenté par Monsieur Ludovic BEAUJARD, en sa qualité de président, domicilié 19 avenue du Général de Gaulle à Loches, qui souhaite acquérir une partie du chemin rural N°97 « Chemin latéral du Marchais Lecomte à Bardine », longeant les parcelles BM n°71-333-476 et 467, situées au lieudit « Bardine », dont il est propriétaire.

La surface de cette partie du chemin rural à céder est d'environ 1200 m², à laquelle s'ajoute environ 1850 m², correspondant à une partie de la parcelle BM n°466, propriété de la Ville de Loches, qui jouxte au nord ledit chemin rural et la parcelle BM n°464, propriété du groupe Saint-Denis International School.

La définition des surfaces exactes à céder sera réalisée à l'occasion d'un bornage réalisé par un géomètre-expert.

Les emprises communales précitées, à savoir la partie du chemin rural N°97, et de la parcelle BM n°466, seront cédées pour un montant de 3€/m², basé sur l'avis du Domaine sur la valeur vénale en date du 06 décembre 2022.

- CONSTATANT qu'aucune propriété ne se trouvera enclavée du fait de la modification des conditions de desserte,

- CONSTATANT que les parcelles de part et d'autre de la portion du chemin rural n°97 concernée appartiennent ou appartiendront à terme au groupe Saint-Denis International School,

- CONSTATANT que la portion du chemin rural n°97 concernée à céder est désaffectée car non utilisée par le public et non entretenue,

- CONSIDÉRANT la désaffectation constatée de la portion de chemin rural susvisée, il est donc dans l'intérêt de la commune de mettre en œuvre la procédure de l'article L161-10 du Code Rural qui autorise la vente d'un chemin rural lorsqu'il cesse d'être affecté à l'usage du public,

- CONSIDÉRANT, par suite, qu'une enquête publique devra être organisée, conformément aux dispositions des articles R141-4 à R141-10 du Code de la Voirie Routière,

* * *

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- VU l'article L2141-2 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

- VU le Code Rural et notamment son article L161-10,

- VU le décret n°76-921 du 08 octobre 1976 fixant les modalités de l'enquête publique préalable à l'aliénation, à l'ouverture, au redressement et à la fixation de la largeur des chemins ruraux, et notamment son article 3,

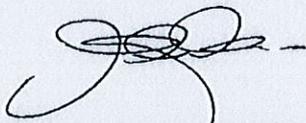
- VU le Code de la Voirie Routière et notamment ses articles R141-4 à R141-10,
- VU la saisine dématérialisée du Pôle d'Evaluation Domaniale de la DDFIP d'Indre-et-Loire en date du 19 septembre 2022,
- VU l'avis du Pôle d'Evaluation Domaniale de la DDFIP d'Indre-et-Loire en date du 06 décembre 2022,
- CONSIDÉRANT que la portion du chemin rural n°97 concernée n'est plus utilisée par le public,
- CONSIDÉRANT la désaffectation de la portion du chemin rural susvisée et l'intérêt de la commune de mettre en œuvre la procédure de l'article L161-10 du Code Rural qui autorise la vente d'un chemin rural lorsqu'il cesse d'être affecté à l'usage du public.
- CONSIDÉRANT, par suite, qu'une enquête publique devra être organisée, conformément aux dispositions des articles R141-4 à R141-10 du Code de la Voirie Routière,
- CONSTATE la désaffectation de la portion du chemin rural n°97 concernée,
- LANCE la procédure de cession des chemins ruraux prévue par l'article L161-10 du Code rural,
- DEMANDE à Monsieur le Maire d'organiser une enquête publique sur ce projet,
- DÉCIDE la cession de la portion du chemin rural n°97 pour 1200 m² environ et la cession de la portion de la parcelle BM n°466 pour 1850 m² environ au prix de 3€/m² au profit du groupe Saint-Denis International School, représenté par Monsieur Ludovic BEAUJARD, en sa qualité de président,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette décision et à cette cession.

Fait à LOCHES, le 4 octobre 2023

Pour extrait conforme

Certifié exécutoire

Pt



Signé électroniquement par : Marc ANGENAULT
Date de signature : 04/10/2023
Qualité : Loches - Maire

Signé électroniquement par : Andrée JOUMIER
Date de signature : 04/10/2023
Qualité : Loches - Secrétaires de séances

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans – 28 rue de la Bretonnerie – 45057 Orléans cedex 1, ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.